Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-052-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Agglo du Pays de Dreux
4 rue de Châteaudun – BP 20159
28103 Dreux cedex – Tél. 02 37 64 82 00
www.dreux-agglomeration.fr

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 05 MAI 2025

TECHNIQUE
CYCLES DE L'EAU ET DE LA BIODIVERSITE

Convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces naturels - Centre Val de Loire pour la période 2025-2030

Rapporteur : Pascal LEPETIT

N°BC2025-052

Nombre de membres en exercice	25
Nombre de présents	19
Nombre de pouvoirs	2
Votants	21
Secrétaire de séance : **Pascal LEPETIT**	

L'an 2025, le 05 mai à 18 heures 00, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux, dûment convoqué le 29 avril 2025, s'est réuni à Dreux, sous la Présidence de Monsieur Gérard SOURISSEAU.

Étaient présent(e)s :
Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS), Patrick RIEHL (SAINT-REMY-SUR-AVRE), Damien STEPHO (VERNOUILLET), Loïc BARBIER (BREZOLLES), Caroline VABRE (DREUX), Pascal LEPETIT (OULINS), Emmanuelle BONHOMME (FONTAINE-LES-RIBOUTS), Pierre LEPORTIER (EZY-SUR-EURE), Nathalie MILWARD (ROUVRES), Frédéric GIROUX (LE BOULLAY-THIERRY), Christine RENAUX-MARECHAL (ECLUZELLES), Evelyne DELAPLACE (VERT-EN-DROUAIS), Daniel RIGOURD (VILLEMEUX-SUR-EURE), Véronique BASTON (MARVILLE-MOUTIERS-BRULE), Pierre SANIER (BU), Jean BARTIER (GARNAY), Stéphan DEBACKER (ESCORPAIN), Christelle MINARD (TREMBLAY-LES-VILLAGES), Sébastien LEROUX (DREUX).

Étaient absent(e)s excusé(e)s :
Pierre-Frédéric BILLET (DREUX), Jérôme DEPONDT (MARCHEZAIS), Talal ABDELKADER (DREUX), Christian BOUCHER (CHERISY), Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS), Sylvie HENAUX (IVRY-LA-BATAILLE).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-052-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Pouvoir(s) :
Christian BOUCHER (CHERISY) donne pouvoir à Nathalie MILWARD (ROUVRES) ;
Jean-Louis RAFFIN (CHATEAUNEUF-EN-THYMERAIS) donne pouvoir à Gérard SOURISSEAU (SAINT-LUBIN-DES-JONCHERETS).

Le quorum étant atteint, le bureau communautaire peut valablement délibérer.

Il a été exposé,

Le Conservatoire d'espaces naturels - Centre Val de Loire (CEN CVL) conduit des actions de connaissance, de valorisation, et de restauration de la trame verte et bleue utiles à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux dans la conduite des politiques communautaires de gestion de la ressource en eau.
Ces actions bénéficient d'une subvention à hauteur de 50 % par le biais du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST) de la Région Centre-Val de Loire.
Afin de soutenir l'action portée par l'association une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et le CEN CVL a été conclue en 2019.
Dans le cadre de ses missions, et conformément à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2023, le Conservatoire d'espaces naturels a réalisé les inventaires ayant permis d'élaborer le plan de gestion du site de Mézières-Écluzelles, d'animer le territoire en lien avec la sous-trame calcicole et de mener une étude sur la conservation des mares communales sur le territoire communautaire.
L'animation territoriale, axée sur la conservation des milieux calcicoles, contribue directement aux objectifs de préservation de la trame verte et bleue, en ciblant des milieux à fort enjeu en matière de biodiversité pour le territoire.
La précédente convention a pris fin le 30 mars 2024.

Au vu du programme d'actions porté par le CEN, et afin d'assurer la continuité de la mise en œuvre des plans d'actions engagés sur le territoire communautaire, il est proposé de poursuivre le soutien de cette association et de conclure une nouvelle convention sur 5 ans jusqu'au 31 décembre 2030 pour identifier les missions financées et fixer les niveaux de participation.
Il convient de noter que l'animation territoriale en lien avec la sous-trame calcicole nécessitera un travail plus accru en raison de l'augmentation du nombre de sites préservés et que la sous-trame cours d'eau de la trame verte et bleue vient s'ajouter à la programmation à partir de 2026.
Le Conservatoire prendra en charge au maximum 525 700 €, pour la période 2025-2030.

Le plan de financement est le suivant :

ACTIONS	PROGRAMMATION 2025-2030 DU CEN	SUBVENTION 2025-2030 DE L'AGGLO DU PAYS DE DREUX
Accompagnement technique dans la mise en œuvre des opérations de gestion sur le site de Mézières-Écluzelles	49 900 €	18 952 €
Animation territoriale sous-trame calcicole	423 300 €	160 769 €
Etat des lieux de conservation des mares communales	100 500 €	38 170 €
Animation territoriale sous-trame cours d'eau – Vallée de l'Avre	274 000 €	104 065 €
TOTAL (TTC)	**847 700 €**	**322 000 €, avec un financement envisagé de 161 000 € au titre du CRST**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200040277-20250514-BC2025-052-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 14/05/2025
Publication : 14/05/2025

Dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST), la Région Centre- Val de Loire pourrait allouer une enveloppe de 161 000 € à la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux. Cette somme serait répartie en deux phases : la première partie à hauteur de 74 000 € sera versée dans le cadre du CRST 2025-2027, la seconde partie à hauteur de 87 000 € pourra être versée à partir de janvier 2028 dans le cadre du CRST 2028-2030.

En contrepartie, la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux s'engage à mettre à disposition de l'association les sites dont elle assure la gestion, ainsi que des personnels pour la réalisation d'opérations prédéfinies et à respecter les termes et conditions énoncés dans la convention pluriannuelle d'objectifs.

***VU** le code de l'environnement notamment les articles L. 371-1 à L. 371-6,*
***VU** le 12° arrêter la liquidation des subventions et participations aux organismes extérieurs d'un montant supérieur ou égal à 23 000 € et autoriser la signature des conventions d'objectifs avec les organismes bénéficiaires ainsi que prendre toute décision concernant la passation, la signature et l'exécution de toutes conventions et de leurs avenants dont les engagements financiers nets sont au moins égaux à 23 000 € HT sur un exercice civil pour la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux,*
***VU** la convention conclue entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et le Conservatoire d'espaces naturels – Centre Val de Loire pour la période 2019-2023,*
***VU** le projet de convention pluriannuelle d'objectifs entre l'agglomération et le Conservatoire d'espaces naturels – Centre Val de Loire pour la période 2025-2030.*

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés,

ARTICLE 1 : APPROUVE le projet de convention pluriannuelle d'objectifs entre la Communauté d'agglomération du Pays de Dreux et le Conservatoire d'espaces naturels – Centre Val de Loire pour la période 2025-2030 ;
ARTICLE 2 : AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec le Conservatoire d'espaces Naturels – Centre Val de Loire pour la période 2025-2030 et tous documents y afférents ;
ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à solliciter les aides auprès de la Région au titre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale (CRST).

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Acte publié électroniquement et mis en ligne sur le site internet de la collectivité : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la date de publication conformément aux articles R.421-1 et R.421-5 du code de justice administrative.	**POUR EXTRAIT CONFORME** **Dreux, le** 14 MAI 2025 **Gérard SOURISSEAU** **Président** **Pascal LEPETIT** **Secrétaire de séance**